



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

GUIDE DE PARTICIPATION

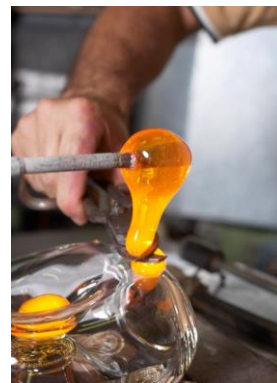
Document destiné à tous les participants aux JEMA :
professionnels des métiers d'art, centres de formation et
organismes de manifestation et de circuits.

31 mars, 1 et 2 AVRIL 2017

« Savoir(-)faire du lien »

SOMMAIRE

- 1 QU'EST-CE QU'UN MÉTIER D'ART ?
- 2 L'INSITUT NATIONAL DES MÉTIERS D'ART (INMA)
- 3 JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART (JEMA)
- 4 UNE ORGANISATION NATIONALE PORTÉE PAR L'INMA
- 5 UNE THÉMATIQUE NATIONALE
- 6 CONDITIONS DE PARTICIPATION
- 7 PREMIERS PAS POUR UNE PARTICIPATION RÉUSSIE
- 8 DES ÉQUIPES DÉDIÉES AUX JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART



1. QU'EST-CE QU'UN MÉTIER D'ART ?

Les métiers d'art représentent **281 métiers inscrits dans les univers de la création et du patrimoine** : décoration, mode et textile, métal, verre, cuir, céramique, etc. Les professionnels des métiers d'art sont des créateurs d'objets du quotidien, d'entreprises et d'emplois non délocalisables et forment un patrimoine vivant au cœur de nos territoires.

Un métier d'art peut être défini par l'association de trois critères :

- il met en œuvre des savoir-faire complexes pour transformer la matière.
- il produit des objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique.
- le professionnel maîtrise ce métier dans sa globalité.

Ces métiers sont appliqués à la restauration et conservation du patrimoine et au domaine de la création.

Une définition reconnue par la loi

Article 22 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 – relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises – remplace l'article 20 de la loi du 5 juillet 1996 et donne une définition légale des « métiers d'art ». Selon cet article, « relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».

Une liste des métiers d'art

La liste des métiers d'art a été fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, signé conjointement par les ministres chargés de l'artisanat et de la culture et publié au Journal officiel le 31 janvier 2016. Elle regroupe 198 métiers et 83 spécialités, répartis en 16 domaines.

Des fiches qui définissent chaque métier répertorié

Les techniques, l'environnement économique et le cursus de formation propres à chaque métier sont définis dans les fiches métiers établies par l'INMA en lien avec les organisations professionnelles.

Leurs enjeux et leurs valeurs

Les métiers d'art symbolisent l'excellence, l'authenticité, la proximité, la durabilité, etc. Ils :

- ont un **poids économique considérable** et une **réelle capacité à l'export**
- ont attiré et attirent une **nouvelle génération de professionnels ambitieux** qui innovent et renouvellent la production,
- offrent une **opportunité d'insertion pour les jeunes** ou les adultes en reconversion,
- sont une **ressource en termes d'attractivité culturelle et touristique** et de **développement durable**,
- participent à **créer une dynamique économique et territoriale** ainsi qu'un **lien social de proximité**,
- **s'opposent à l'idée de surconsommation** et du « tout jetable ».

2. L'INSTITUT NATIONAL DES MÉTIERS D'ART

L'**Institut National des Métiers d'Art**, association d'intérêt général et opérateur de l'État sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication et du Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, est l'organisme de référence chargé de la promotion et du développement pérenne du secteur métiers d'art ainsi que de ses 38 000 entreprises.

3. JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

3 jours qui mettent en lumière les métiers d'art en France et en Europe

Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont l'expression d'une volonté des pouvoirs publics français et ont été imaginées en 2002. Au préalable biennales, elles sont devenues annuelles en 2011 et européennes en 2012. Elles sont **coordonnées par l'Institut National des Métiers d'Art** et déclinées en France, par des coordinations régionales (cf. contacts).

A travers une approche globale et un suivi personnalisé, en tenant compte des réalités de terrain, l'INMA transmet aux acteurs un cadre et une méthodologie de mise en œuvre des JEMA.

Une équipe dédiée se tient à la disposition des participants et des acteurs locaux : renseignements, conseils, accompagnement technique, etc. (cf. contacts INMA).

Chaque premier weekend d'avril, **ce printemps des métiers d'art met en lumière les professionnels**, fait germer de nouveaux talents, suscite un engouement populaire et des vocations chez les jeunes et les adultes en reconversion.

Où ?

Dans toutes les régions de France et dans 18 pays européens

Pour qui ?

Toutes les générations

Par qui ?

Professionnels des métiers d'art, centres de formation, collectivités territoriales, structures culturelles et patrimoniales, chambres consulaires, associations, Provinces, Land, Cantons, etc.

Quoi ?

Faire découvrir les métiers d'art et inviter le grand public à aller à la rencontre de femmes et d'hommes de passion

Comment ?

Ouvertures d'ateliers, regroupements de professionnels, expériences collaboratives, circuits, portes ouvertes de lieux de formation, etc.

4. UNE ORGANISATION NATIONALE PORTÉE PAR L'INMA

L'Institut National des Métiers d'Art déploie au travers des JEMA, une véritable maîtrise d'ouvrage et une ingénierie pour l'ensemble des acteurs du secteur.

L'INMA désigne les coordinateurs régionaux JEMA, référents « métiers d'art », pour mettre en œuvre l'événement dans chaque région.

DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DES JEMA



5. UNE THÉMATIQUE NATIONALE

Pourquoi une thématique ?

- Renouveler la curiosité du grand public,
- Parler de soi, de son parcours, de ses savoir-faire, de sa passion, etc. en renouvelant son discours et l'approche de son travail,
- Être pédagogique avec ses interlocuteurs,
- Proposer des éléments de langage à la presse et aux participants,
- Montrer les différents aspects et la richesse des métiers d'art,
- Etc.

Les thématiques JEMA

- 2013 : « Les métiers d'art se mettent en scène »
- 2014 : « Le temps de la création »
- 2015 : « Territoires de l'innovation »
- 2016 : « Métiers d'art, gestes de demain »

Dans la continuité du manifeste « Gestes de demain » 2016, **confirmer et accentuer la dynamique citoyenne de la manifestation à travers la notion de « lien » universel** :

« **SAVOIR(-)FAIRE DU LIEN** » *Forging links*

Le lien : humain, social, économique, culturel, territorial, technologique, numérique, historique ou à inventer, etc.

Objectifs de la thématique 2017

- valoriser les liens multiples - visibles ou invisibles - que les métiers d'art initient entre les hommes, l'ancien et le contemporain, les techniques, les territoires, etc.
- réduire la distance entre les gens, entre la culture et les citoyens, entre les territoires, entre les peuples en Europe
- faire savoir, éduquer

Développement de la thématique

Engendrer des dialogues fertiles entre :

- peuples et territoires,
- consommateurs et créateurs,
- professionnels aux savoir-faire complémentaires,
- publics éloignés et professionnels
- etc.

Quelques idées

Raconter l'Histoire des territoires à travers les savoir-faire inscrits au cœur des cultures régionales et locales :

- les liens entre un professionnel et un projet territorial
- les signatures locales qui relient la production au territoire
- les liens entre un professionnel et un musée/lieu patrimonial, par exemple une église (restauration d'un tableau...)
- les liens historiques entre plusieurs régions (Les fontaines Wallace fondues en Haute-Marne et utilisées à Paris / Les différentes manufactures nationales de France / etc.)
- les liens insoupçonnés : relier les savoir-faire métiers d'art à des modes de production et/ou d'expression nouveaux
- Etc.

Ce qui relie, ce qui nous unit et réunit, ce qui réduit la distance entre les gens, entre la culture et les citoyens, entre les territoires, entre les peuples en Europe.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION - Extraits du règlement JEMA 2017

Le professionnel des métiers d'art s'engage à :

- Exercer à titre professionnel un métier relevant de la liste des métiers d'art établie par l'arrêté ministériel du 24/12/2015, quel que soit le statut du professionnel (artisan d'art, profession libérale, artiste-auteur, etc.).
- Exercer votre profession métier d'art comme activité principale.
- Ne pas demander de contribution financière au public.
- Participer de manière active à cette manifestation et proposer des animations au sein de son atelier ou lors d'une manifestation.
- Ouvrir son atelier le samedi 1 et le dimanche 2 avril 2017, de 11h à 19h, à minima*.
Possibilité d'élargir les horaires.
Certaines coordinations régionales se réservent le droit d'élargir l'amplitude horaire obligatoire.
- Respecter les dates et les horaires d'ouvertures communiqués, par vos soins lors de votre inscription
- Tenir informé le coordinateur régional JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition (affiches, invitation, etc.).
- Répondre au questionnaire de Bilan adressé par l'INMA (participation, visitorat, etc.)

L'organisateur de manifestation s'engage à :

- Ce que la manifestation soit représentative du secteur métiers d'art
- Veiller à ce que les professionnels métiers d'art participant à la manifestation :
 - exercent à titre professionnel un métier relevant de la nomenclature établie par Arrêté ministériel quel que soit le statut du professionnel (artisan d'art, profession libérale, artiste-auteur, etc.).
 - exercent leurs professions métiers d'art comme activité principale.
- Respecter les jours obligatoires d'ouverture de la manifestation, le samedi 1 et le dimanche 2 avril 2017 (ouverture à minima - horaires libres).
Exceptionnellement, la manifestation pourra commencer dès le lundi 27 mars, le but étant notamment de faciliter l'accès aux JEMA, aux scolaires.
- Respecter les dates et les horaires d'ouvertures communiqués, par l'organisateur lors de l'inscription.
- Participer de manière active et proposer des animations au sein de la manifestation.
- Ce que la gratuité soit appliquée à tous les publics.
A titre exceptionnel, certains lieux (musées, sites privés, monuments nationaux, etc.) sont autorisés à ne pas appliquer la gratuité. L'organisateur doit prendre l'attache du coordinateur régional afin de trouver une solution avantageuse pour le grand public : tarif préférentiel, tarif réduit, une partie en accès-libre, etc. Dans ce cas, l'INMA invite les organisateurs de manifestation, à annoncer clairement ce point dans leur programmation tenant ainsi informé le public.
- Ce que la gratuité soit appliquée aux professionnels.
Sauf si participation financière engagée et volontaire de la part des professionnels, à des fins de mutualisation des moyens et sans bénéfices recherchés.
- Communiquer sur les JEMA en respectant la charte graphique nationale, l'appliquer à la communication de votre événement (maquettes graphiques mises à disposition), et adresser à l'INMA l'ensemble des BAT (bon à tirer) des supports de communication créés, pour validation.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition (maquettes graphiques, supports imprimés et web, etc.).
- Tenir informé le coordinateur régional JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.
- Répondre au questionnaire de Bilan adressé par l'INMA (participation, visitorat, etc.)

Le centre de formation s'engage à :

- Être un centre de formation dispensant des formations métiers d'art (cf. liste des métiers d'art, arrêté 24/12/2015).
- Participer de manière active et proposer des animations au sein de l'établissement.
- Ne pas demander de contribution financière au public.
- Communiquer sur les JEMA en respectant la charte graphique nationale, l'appliquer à la communication de votre événement (maquettes graphiques mises à disposition), et adresser à l'INMA l'ensemble des BAT (bon à tirer) des supports de communication créés, pour validation.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition (maquettes graphiques).
- Respecter les dates et les horaires d'ouvertures communiqués par vos soins lors de votre inscription
- Tenir informé le coordinateur régional JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.
- Répondre au questionnaire de Bilan adressé par l'INMA (participation, visitorat, etc.)

L'organisateur de circuit s'engage à :

- Ce que la manifestation soit représentative du secteur métiers d'art
- Veiller à ce que les professionnels métiers d'art participant au circuit :
 - exercent à titre professionnel un métier relevant de la liste des métiers d'art, arrêté 24/12/2015, quel que soit le statut du professionnel (artisan, profession libérale, artiste-auteur, etc.).
 - exercent leurs professions métiers d'art comme activité principale.
- Participer de manière active et mettre en place une dynamique auprès des ateliers et des manifestations, qui composent le circuit, afin qu'ils proposent des animations.
- Ne pas demander de contribution financière au public.
- Communiquer sur les JEMA en respectant la charte graphique nationale, l'appliquer à la communication de votre événement (maquettes graphiques mises à disposition), et adresser à l'INMA l'ensemble des BAT (bon à tirer) des supports de communication créés, pour validation.
- Veiller à ce que les professionnels des métiers d'art ouvrant leurs ateliers et participant à votre circuit, respectent les heures et jours d'ouverture obligatoires, le samedi 1 et le dimanche 2 avril 2017, de 11h à 19h et que les manifestations respectent les jours d'ouverture obligatoires, le samedi et le dimanche.
Le + : faire en sorte que tous les participants à votre circuit aient les mêmes horaires, pour faciliter la venue des visiteurs.
- Tenir informé le coordinateur régional JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.
- Répondre au questionnaire de Bilan adressé par l'INMA (participation, visitorat, etc.)

7. PREMIERS PAS POUR UNE PARTICIPATION RÉUSSIE

1. Prendre contact avec votre coordinateur régional JEMA (cf. *liste JEMA 2017*)

2. Consulter les 4 tutoriels JEMA

http://www.dailymotion.com/playlist/x4qhip_institut-metiersdart_tutoriels-pour-participer-aux-jema/1#video=x4xaqa8

« Je participe »

« Je communique »

« Je suis attractif »

« Je rebondis »



3. Prendre connaissance du règlement JEMA

4. S'inscrire en ligne www.journeesdesmetiersdart.fr

5. Mettre en œuvre sa programmation et communication

CALENDRIER

NOV.

DÉC.

JANV.

FÉV.

MARS

AVRIL

● **Inscription**

> de la mi novembre au 15 janvier*

● **Mise en ligne du site des JEMA 2017**

> mi janvier

● **Réception du/des kit(s)
de communication JEMA**

> début mars

● **Participation au JEMA**
> 31 mars, 1 et 2 avril 2017

● **Réalisation du bilan**
> Mi avril

*pour recevoir un kit de communication gratuit, livré à votre domicile. Si vous vous inscrivez après le 15/01/2017, veuillez prendre l'attache de votre coordinateur JEMA.

Motivation / Implication / Communication / Créativité / Association

8. DES ÉQUIPES DÉDIÉES AUX JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

L'INSTITUT NATIONAL DES MÉTIERS D'ART

Camille Bidaut

Chef de projet Journées Européennes des Métiers d'Art

01 55 78 86 10

bidaut@inma-france.org

Céline Meurville

Chef de projet Journées Européennes des Métiers d'Art

01 55 78 85 95

meurville@inma-france.org

Karine Quinquis

Chargée des Journées Européennes des Métiers d'Art Île-de-France

01 55 78 85 92

quinquis@inma-france.org

Nicolas Rizzo

Responsable du Pôle développement et communication

rizzo@inma-france.org

Muriel Prouet

Chef de projet - JEMA Europe

01 55 78 86 09

prouet@inma-france.org

Léa Caïe

Webmaster éditorial – Community Manager

01 55 78 85 99

caie@inma-france.org

John Benais

Webmaster, chef de projet multimédia

01 55 78 85 91

benais@inma-france.org

Et encore ...

Marie-Hélène Frémont

Directrice Générale

fremont@inma-france.org

Fanny Danthez

Chargée de veille et des ressources documentaires

danthez@inma-france.org

Institut National des Métiers d'Art

Viaduc des Arts

23, avenue Daumesnil

75012 Paris

01 55 78 85 85

www.institut-metiersdart.org

www.journeesdesmetiersdart.fr

LES COORDINATIONS RÉGIONALES JEMA

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AUVERGNE

Bernard SABOT, directeur de communication régional
Correspondant régional INMA

Alain CHAPEAU, chef de projet Métiers d'Art
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes

17 boulevard Berthelot – CS 70149 – 63407 CHAMALIERES Cedex
Tél. : 04 71 45 65 00 (Aurillac) ou 04 73 29 42 00 (Clermont Ferrand)
Fax. : 04 71 45 65 10 / alain.chapeau@crma-auvergnerhonealpes.fr

RHÔNE-ALPES

Philippe LASSABLIÈRE, chargé de développement économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire
Rue de l'artisanat – BP 724 – 42951 SAINT-ETIENNE Cedex 9
Tél. : 04 77 23 78 78 / 07 83 43 34 27 / philippe.lassabliere@cma-loire.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Thierry HUMBLLOT, chargé de développement économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale
- Délégation Yonne
Pôle développement des entreprises et des territoires
56-58 rue du moulin du Président - BP 337 – 89005 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 42 05 89 / Fax. : 03 86 52 34 95
thumblot@artisanat-bourgogne.fr

BRETAGNE

Pascale LAGORCE, chargée de mission Artisanat
Correspondante régionale INMA
Tél. : 02 99 12 21 71 / pascale.lagorce@direccte.gouv.fr
Hervé NICOT, chargé de mission Tourisme
Tél. : 02 99 12 21 68 / hervé.nicot@direccte.gouv.fr
DIRECCTE Bretagne - Pôle 3^E
Immeuble Le Newton – 3, avenue Belle Fontaine – TSA 81706
35517 CESSON SEVIGNE Cedex

Morbihan

Loïca HIVERT, conseillère en développement économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan
Boulevard des Iles – CS 82311 - 56008 VANNES Cedex
Tél. : 02 97 63 95 25 / loica.hivert@cma-morbihan.fr

Finistère

Marie LAGADEC
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère
5 rue Jacques Daguerre, ZAC de Kergardec – 29850 GOUESNOU
Tél. : 02 98 02 73 55 / marie.lagadec@cma29.fr

Côtes-d'Armor

Jean-Pierre JEHAN
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes-d'Armor
La Croix Fresche Blanc – BP 43155 – 22100 DINAN Cedex
Tél. : 02 96 76 27 37 / jp.jehan@cma22.fr

Ille-et-Vilaine

Philippe CLOSIER, directeur service économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine
2 cours des Alliés – 35029 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 65 32 00 / pclosier@cma-rennes.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE

Charline BERTHIER, chargée de développement économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret
28 rue du faubourg de Bourgogne 45012 ORLEANS
Tél. : 02 38 62 99 96 / c.berthier@cma-loiret.fr

CORSE

Marie-Florence DABRIN-GUIDICELLI, coordinatrice régionale
Couveuse CORSICA
Immeuble vitamine – RN 197 – 20260 CALVI
Tél. : 06 74 69 71 34 / 04 95 60 54 77 / couveusecorse@orange.fr
Correspondante régionale INMA

GRAND EST

ALSACE

Ninon DE RIENZO, directrice
Tél. : 03 88 08 39 96 / 06 76 09 42 40 / ninon.derienzo@fremaa.com
Stéphanie URBAN
Tél. : 09 67 35 91 08 / stephanie.urban@fremaa.com
Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace
1 b rue de l'école - 67140 ANDLAU

CHAMPAGNE-ARDENNE

Marne et Ardennes

Anthony GASPERIN, chargé de développement économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes
8 Rue de Clèves - CS 80734 - 08103 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03 24 56 59 43 / anthony.gasperin@cma-ardennes.fr
Permanence CMA de la Marne 03 26 40 64 94

Aube et Haute-Marne

Jean-François POLETTE
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne
2b ruelle de la poterne – 52200 LANGRES
Tél : 03 25 02 11 77 / langres@cma-haute-marne.fr

LORRAINE

Christophe de LAVENNE

Référent Métiers d'Art – Région Grand Est
Correspondant régional INMA
Tél : 03 87 54 32 68 / 06 76 35 16 81 / christophe.delavenne@grandest.fr

Christine FREMY

Chargée de promotion et communication métiers d'art – Région Grand Est
Tél : 03 87 54 32 69 / 06 75 45 44 34 / christine.fremy@grandest.fr
Lycée Cyfflé - CS 55236 - 1 rue Cyfflé - 54052 NANCY Cedex

HAUTS-DE-FRANCE

Maryline GARBEZ, chargée de développement économique
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Hauts-de-France
16 rue d'Inkerman - B.P 2010 - 59011 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 12 36 63 / Fax : 03 20 12 36 51
m.garbez@artisanat-nordpasdecalais.fr
Correspondante régionale INMA

LES COORDINATIONS RÉGIONALES JEMA

ÎLE-DE-FRANCE

Karine QUINQUIS, chargée des JEMA IDF
Institut National de Métiers d'Art – 23 avenue Daumesnil – 75012 Paris
Tél 01.55.78.85.92 / quinquis@inma-france.org

LA RÉUNION

Inel OLIVAR, **Coordonnateur administratif - Couveuse REUSIT**
9B rue Jules Ferry – 97430 Le Tampon
Tél. : 02 62 25 10 54 / assistantprojet@reusit.re

MARTINIQUE

Sabrina CRIART, chargée de Mission
Couveuse Régionale Antilles-Guyane
Zone de la Jambette - immeuble Marie-Sainte - 97232 LE LAMENTIN
Tél. : 05 96 55 77 05 / 06 96 45 02 02 / sabrinacriart-crag@orange.fr

NORMANDIE

Sylvie GUICHARD, chargée de mission
Service Entreprise-Economie-Pôle 3E
DIRECCTE Normandie
3 place Saint Clair - BP 70034 – 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
Tél : 02 31 47 75 31 / sylvie.guichard@direccte.gouv.fr
Correspondante régionale INMA

NOUVELLE AQUITAINE

Cécile PAILLAT
Pôle 3^E - DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
Immeuble Le Prisme – 19 rue Marguerite Crauste
33074 BORDEAUX Cedex
Tél : 05 49 50 20 51 / cecile.paillat@direccte.gouv.fr
Correspondante régionale INMA

Christel VALENZA
Mission Régionale Métiers d'Art
22 rue des Herbillaux - 79000 NIORT
Tél : 05 49 77 43 41 / c.valenza@crma-poitou-charentes.fr

AQUITAINE

Myriam ALLEIN, chargée de développement économique Métiers d'Art
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques
11 rue Solferino – 64000 PAU
Tél. : 05 59 98 91 03 / m.allein@artisanat-aquitaine.fr

POITOU-CHARENTES

Ariane REVERDY, chargée de développement économique
Mission Régionale Métiers d'Art
22 rue des Herbillaux - 79000 NIORT
Tél : 05 49 77 87 85 (lun. et mer.) 05 49 88 70 52 (jeu. et ven.)
a.reverdy@crma-poitou-charentes.fr

LIMOUSIN

Nathalie BERTRY, animatrice filière Métiers d'Art
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne
12, avenue Garibaldi – BP 3803 - 87038 LIMOGES Cedex
Tél : 05 55 45 27 00 / n.bertry@cm-limoges.fr

OCCITANIE

MIDI-PYRÉNÉES
Céline DEPOND, chargée de mission métiers d'art
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie
59 ter, chemin Verdale - 31240 SAINT-JEAN
Tél. : 05 62 22 94 36 / Fax : 05 62 22 94 30 / c.depond@cma-lrmp.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Jean-Guy TEISSEBRE, chargé de mission développement territorial
Correspondant régional INMA
DIRECCTE Occitanie
615 boulevard d'Antigone
CS 19002 – 34064 MONTPELLIER cedex 2
Tél. : 04 30 63 63 16 / jean-guy.teissedre@direccte.gouv.fr

PAYS DE LA LOIRE

Christophe DELAUNAY, directeur
Correspondant régional INMA
Tél. : 02 51 13 26 51 / 06 86 44 25 92 / cdeleunay@artisanatpaysdelaloire.fr
Célia COUTANT, assistante
Tél. : 02 51 13 26 54 / Fax : 02 51 13 31 31
ccoutant@artisanatpaysdelaloire.fr
Franck LAVILLONNIÈRE
Tél. : 02 51 13 26 52 / 06 44 25 69 27 / Fax : 02 51 13 31 31
flavillonniere@artisanatpaysdelaloire.fr
Mission « Pays de la Loire - Métiers d'art »
6, boulevard des Pâtureaux - 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Valérie LE SANT, chargée de missions, Direction de l'Ingénierie de l'Offre
Tél. : 04 96 10 05 48 / Fax. : 04 96 00 05 49 / v.lesant@cmar-paca.fr
Eloïse Fortoul, responsable Pôle offre globale de services
Direction de la communication
Tél. 04 92 12 53 19 / e.fortoul@cmar-paca.fr
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence – Alpes - Côte d'Azur - 87, boulevard Périer - 13008 MARSEILLE